



Les Policiers Municipaux en colère



Un vent de colère souffle au sein des effectifs de la Police Municipale. Ils dénoncent une nouvelle organisation du travail sans consultation des agents.

Cette organisation nouvelle est figée, stricte. Elle ne tient pas compte des réalités de terrain.

Le règlement intérieur modifié et créant le Bureau d'Ordre et de Planification (rien de nouveau, ce type de structure existe déjà à la Police nationale) va accroître les tensions et le fossé entre le terrain et la Direction. Les agents sont inquiets. Sur le principe, ils ne sont pas opposés à un BOP mais dans la pratique tout reste à construire. L'autoritarisme qui semble s'installer est contre-productif.

En parallèle, le maître mot de l'exécutif et de la direction : **EQUITE !**

Cette annonce est faite lors du CST du 27 novembre. Alors que **la CGT a voté contre**, l'ensemble des acteurs ont adhéré à cette notion. C'est balayé les choix individuels de chaque agent lors de leur recrutement. C'est aussi jouer à la mise en opposition des professionnels qui n'ont pas les mêmes conditions de travail voire missions. Ces différences sont d'ailleurs reconnues par l'employeur par le temps de travail, la rémunération. Ce qu'aucun agent ne conteste.

Qu'y-a-t-il de juste et d'injuste aujourd'hui au sein de la Police Municipale ? Qui peut aujourd'hui prétendre à un traitement juste, égalitaire et raisonnable ? Chacun-e de sa fenêtre peut remarquer que l'équité ne réside pas dans le travail du dimanche mais dans la prise en compte de l'organisation du travail telle qu'elle est mise en place.

Pour exemple,

- Du fait de leurs missions, des unités ont des horaires de travail fixe, d'autres unités doivent adapter leurs horaires en fonction des besoins. Cela n'est certes pas équitable en termes d'organisation de vie mais est parfaitement compris et accepté des policiers municipaux. A chacun ses missions, à chacun ses contraintes.
- Pendant que l'on exige que les agents de terrain, confrontés directement à l'insécurité, soient présents 3 dimanches supplémentaires, les cadres de la PM sont à domicile en astreinte et payés. Or, les agents qui subissent cette contrainte familiale voient ces dimanches augmentés et inclus dans leur temps de travail.

La conséquence immédiate sera malheureusement la réduction de la présence des unités de proximité dans les quartiers et du lien avec les acteurs et les adjoints de quartiers.

Il est nécessaire de souligner que la rémunération n'est qu'un levier de motivation. A tout miser sur le régime indemnitaire des agents, le risque de démotivation et de mutation est grand.

Le BOP a été mis en place le 9 décembre. Les 3 dimanches supplémentaires seront mis en place au 1^{er} mai 2025. Jusqu'à cette date, les agents travailleront les dimanches comme depuis 2009 : pour 1 heure travaillée, 1 heure récupérée. Nous nous interrogeons sur les fondements de ce système. Comment sont gérées les heures supplémentaires par la Police Municipale ?

La CGT a voté contre le travail de 3 dimanches supplémentaires car nous rappelons que 60% des agents interrogés par leur direction ont refusé cette décision. La CGT s'est abstenue pour la mise à jour du règlement.

A la rentrée 2025, seul le collectif conduira à donner du poids à votre parole.